

Québec, le 25 avril 2017

Objet : Demande d'accès n° 2017-04-08 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 avril dernier, concernant la version finale de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert.

Suivant l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que les documents visés par votre demande seront rendus publics dans un délai n'excédant pas 6 mois de la demande d'accès. Les documents seront diffusés sur le site Internet de Publications du Québec, à l'adresse suivante :

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5
&file=2017C4F.PDF](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C4F.PDF)

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Anne-Marie St-Pierre, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse anne-marie.st-pierre@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (2)